

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 DECEMBRE 2010**

Délibération n°2010-012

Date de convocation :
29 Novembre 2010

Nombre de délégués en exercice : 36
Présents : 28
Absents non remplacés : 6

L'an deux mil dix, le six décembre à dix heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Rambouillet au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard LARCHER.

ETAIENT PRESENTS : Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Daniel BONTE, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paulette DESCHAMPS, Paul DESMETTRE, Frédéric DOUBROFF, Jean-Louis FLORES, Jean-Pierre GHIBAUDDO, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Bernard ROBIN, Robert SCHUCHTER, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER.

ETAIENT EXCUSES : Patrick BEGUIN, Pascal BOURGY, René DUBOCQ, Jean-Pierre GABORIT, Jean-Jacques NICOLLE, Roland POSTIC, Philippe SAINT-MARTIN, Emmanuel SALIGNAT,

Secrétaire de séance : Isabelle BEHAGHEL



APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 MAI 2010

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de procès-verbal de la séance du 17 mai 2010,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 17 mai 2010

Fait à Rambouillet, le 7 février 2011

Le Président du Syndicat Mixte
d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-
Yvelines

certifie le caractère exécutoire de la
présente décision.

Acte publié le

Pour extrait conforme

Le Président
Gérard LARCHER



Syndicat Mixte d'Elaboration du Schéma
de Cohérence Territoriale du Sud Yvelines

**Séance du 17 mai 2010
A 11h00
en Mairie de RAMBOUILLET**

PROCES-VERBAL

Date de convocation : 30 avril 2010

Date d'affichage : 30 avril 2009

Effectifs du Conseil : 36

Présents : 21

Absents excusés : 15

Présents : (21)

Henri ALOISI, Jean-Louis BARTH, Isabelle BEHAGHEL, Roland BONNET, Bernard BOURGEOIS, Claude CAZANEUVE, Gérard CHIVOT, Gérard COMAS, Thierry CONVERT, Daniel DEGARNE, Paul DESMETTRE, Jean-Louis FLORES, , Jean-Pierre GHIBAUDE, Christian HILLAIRET, Gérard LARCHER, Jean-Jacques NICOLLE, Bernard ROBIN, Emmanuel SALIGNAT, Robert SCHUCHTER, René SERINET, Jean-Pierre ZANNIER.

Absents excusés : (15)

Martial ALIX, Hervé ALLEIN, Patrick BEGUIN, Daniel BONTE, Pascal BOURGY, Paulette DESCHAMPS, Frédéric DOUBROFF, René DUBOCQ, Jean-Pierre GABORIT, Régine LIBAUDE, Jean-Pierre MALARDEAU, Yves MAURY, Marc MENAGER, Roland POSTIC, Philippe SAINT-MARTIN.

La séance est ouverte à 11h00 dans la salle du Conseil de la Mairie de Rambouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARHER, président.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHIVOT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MARS 2010

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'ils ont des remarques à faire concernant le procès verbal du 19 mars 2010.

Monsieur Gérard LARCHER propose de passer au vote.

09-02-11

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de procès verbal de la séance du 19 mars 2010 établi par Monsieur Philippe SAINT-MARTIN,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le procès verbal de la séance du 19 mars 2010.

Monsieur Jean-Louis BARTH présente l'étude en cours relative aux densités et formes urbaines sur le territoire du SMESSY. Cette étude est conduite par le Cabinet «Avant-Projet». Dans un premier temps un autre bureau d'études avait été retenu mais comme il ne présentait pas toutes les garanties nécessaires, une nouvelle consultation a été lancée.

Le SMESSY est chargé d'élaborer un Schéma de Cohérence Territorial. Ses dispositions se basent sur celles du SDRIF approuvées en 2008.

En termes de densité, le SCOT doit permettre un rythme de production de logements de l'ordre de 600 logements/an, avec une densité minimale de 35 logements/ha pour le pôle central (Rambouillet) et les 4 pôles d'appui (Ablis, Le Perray-en-Yvelines, les Essarts-le-Roi, Saint-Arnoult-en-Yvelines) et de 20 logements/ha pour les autres communes.

Il s'agit d'assurer les élus de la faisabilité des dispositions du SCOT en terme quantitatif, en leur proposant les meilleurs outils de mise en œuvre de ces objectifs.

La mission est découpée en trois phases sur une durée totale de six mois :

- Une première phase de 2,5 mois est une phase de diagnostic/état des lieux et d'entretiens et d'échanges avec les élus (particulièrement les élus des bourgs et villages ruraux),
- Une seconde phase de 1,5 mois est une phase de caractérisation des formes possibles de densification à partir des typologies des communes (en s'appuyant sur les études de cas,
- La troisième phase de 2 mois pour l'élaboration d'un guide de « bonnes pratiques » et de fiches pédagogiques.

Monsieur CHIVOT indique qu'il existe un guide se rapportant aux densités et formes urbaines au niveau du Parc Naturel Régional.

Monsieur BARTH précise que le bureau d'étude en a été informé.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (P.A.D.D.)
--

Vu le document joint en annexe sur les orientations générales du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du futur S.C.O.T. du Sud Yvelines,
Considérant la nécessité de mener un débat au sein de l'organe délibérant du SMESSY portant sur les orientations générales du P.A.D.D. 4 mois avant l'examen du projet de S.C.O.T.

09-02-11

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- a procédé conformément à l'article L.122-8 du Code de l'Urbanisme, à un débat sur les orientations générales du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du S.C.O.T. du Sud Yvelines.
- demande aux services de l'Etat la confirmation du retrait du projet de centre d'enfouissement de Groslieu (commune d'Allainville-aux-Bois).
- demande aux services de l'Etat de modifier le porter à connaissance qui lui a été transmis en vue de l'élaboration du SCOT, pour tenir compte du retrait de ce projet.
- confirme la vocation agricole des terrains concernés par ce projet.
- précise que toute notion relative à cet équipement sera retirée des documents écrits et graphiques du SCOT Sud Yvelines.
- charge Monsieur le Président de communiquer aux Personnes Publiques Associées, lors d'une prochaine réunion, cette délibération.

RAPPORT D'ACTIVITES 2009

Monsieur COMAS présente le rapport d'activités 2009, en indiquant que celui-ci a été transmis à tous les membres du Comité Syndical.

Le Président précise qu'il souhaite que ce rapport d'activités 2009 soit présenté à tous les conseils municipaux des communes du SCOT.

Les membres du SMESSY prennent acte à l'unanimité de la présentation du document.

Délibération

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux rapports d'activités des établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le projet de rapport établi au titre de l'exercice 2009 et retraçant l'activité du SMESSY

Ouï l'exposé du Président,

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte du rapport d'activités 2009,

Charge Monsieur le Président d'adresser ce rapport à chaque collectivité membre.

Sans question diverse supplémentaire, Monsieur LARCHER, président, clôt la séance à 12h00.

Le Secrétaire de séance

Gérard CHIVOT